

Maisons-Alfort, le 1^{er} août 2019

Conclusions de l'évaluation

relatives à une demande de modification d'emballage pour la préparation phytopharmaceutique CACIPRAMOM® (numéro d'AMM 2170719)

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques. Le présent document ne constitue pas une décision.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a accusé réception d'un dossier, déposé par M. CAZORLA S.L., de demande de modification d'emballage pour la préparation phytopharmaceutique CACIPRAMOM®.

Cette demande concerne le permis de commerce parallèle n° 2170719, pour la préparation importée BELEM PROTEZIONE®, en provenance d'Italie, qui bénéficie de l'autorisation de mise sur le marché en cours de validité n° 15371, dont le titulaire est SBM DEVELOPPEMENT ;

Les présentes conclusions sont émises dans le cadre du règlement (CE) n°1107/2009, des dispositions prévues dans le code rural et de la pêche maritime, et en se basant sur le document guide européen SANCO/10524/2012.

Dans le cadre du dossier de permis de commerce parallèle pour la préparation importée en provenance d'Italie (n°2017-0486), il a été considéré que la préparation CACIPRAMOM® pouvait être commercialisée dans un emballage d'une contenance de 20 kg.

L'objet de cette demande est l'obtention d'une autorisation de commercialisation dans un emballage d'une contenance 12 kg.

Considérant les emballages de la préparation BELEM PROTEZIONE® (origine Italie) et de la préparation de référence BELEM 0,8 MG® bénéficiant de l'autorisation de mise sur le marché en cours de validité n° 2090050 ;

Il est considéré que la demande de modification d'emballage pour la préparation CACIPRAMOM®, présentée par M. CAZORLA S.L., satisfait les requis de l'article 52 du règlement (CE) n°1107/2009 et des dispositions prévues dans le code rural et de la pêche maritime.

Sur la base de la décision délivrée par les autorités italiennes pour la préparation BELEM PROTEZIONE®, la préparation CACIPRAMOM® pourra être commercialisée dans les emballages suivants :

- Sac en papier/PEBD¹ (12 kg)
- Sac en polyester/AI/PEBD² (12 kg)

¹ papier/PE : papier/polyéthylène basse densité

² polyester/AI/PE : polyester/aluminium/polyéthylène basse densité